

**Pôle Ressources**  
**Assemblées**

**Séance du 8 JUILLET 2021 (09h35)**

**Espace canson du Pole Vidalon**

Nombre de membres titulaires : 34  
En exercice : 36  
Présents : 22  
Votants : 30  
Convocation et affichage : 02/07/2021  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE.

Pouvoirs : Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Camille JULLIEN (pouvoir à Damien BAYLE), Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Laurence DUMAS), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), William PRIOLON (pouvoir à Brigitte BOURRET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Denis SAUZE), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Olivier DE LAGARDE, Danielle MAGAND, Martine OLLIVIER

**BC-2021-249 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 17 JUIN 2021**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le Procès-Verbal du Bureau Communautaires du 17 juin 2021,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-250 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DAVID BONNET - AUTEUR PHOTOGRAPHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de la convention en annexe portant sur le fonctionnement du partenariat entre David BONNET et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-251 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCÈNES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CHÉRIE FM**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**APPROUVE** le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Chérie FM et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-252 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - CONVENTIONS TYPES DE PARRAINAGE ET MECENAT**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les projets de convention, ci-annexés, relatifs au fonctionnement du partenariat entre des entreprises privées et la saison culturelle d'Annonay Rhône Agglo En Scènes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-253 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SAISON CULTURELLE EN SCENES - FIXATION DES TARIFS DE LA PREMIERE PARTIE DE SAISON**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** le tableau des tarifs ci-annexé pour les spectacles allant du 1er octobre au 31 décembre 2021,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-254 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS-RENOUVELLEMENT ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE RIVES DE FAYA ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA VILLE D'ANNONAY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes du projet de convention à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et la commune d'Annonay,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-255 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAUAURE - CREATION D'UN ESPACE SNACK ET ADOPTION DE TARIFS POUR LA VENTE DE DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la création d'un espace snack au centre aquatique Aquavaure,

**DECIDE** d'arrêter les tarifs pour la vente de boissons, glaces, sandwiches, confiseries et autres denrées alimentaires selon le tableau annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-256 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE - EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZONE A VOCATION ECONOMIQUE DU RIVET - BOULIEU LES ANNONAY**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**ACHETE** la parcelle cadastrée AB 324 d'une surface de 260 m<sup>2</sup> sur la zone d'activité du Rivet à Boulieu-lès-Annonay, au prix total de 12 000 € TTC, à la SCI le Rivet.

**PRÉCISE** que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-257 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AIDES TPE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 36.373,00 €, sous réserve du vote du budget 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et le **CHARGE** de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-258 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE SUR L'HABITAT PRIVE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ANAH**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**SOLLICITE** l'Anah pour le financement de cette étude pré-opérationnelle,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-259 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE**

**L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR.**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi d'une aide financière de 11 001 € maximum à la SCI CHAMPELAG, pour les travaux d'amélioration de leurs logements,

**PRECISE** que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et l'**AUTORISE** à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-260 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE BAILLEUR.**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** l'octroi d'une aide financière de 3 236 € maximum à la SCI MAVAKRI, pour les travaux d'amélioration d'un logement,

**PRECISE** que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et l'**AUTORISE** à réaliser toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-261 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - CONVENTION AVEC PRINTERREA POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les modalités techniques et financières du contrat de partenariat avec la société PRINTERREA pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression,

**CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, et l'**AUTORISE** à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**BC-2021-262 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - TRANSPORTS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR ANNONAY RHONE AGGLO A LA COMMUNE DE ROIFFIEUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX SD'AP**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention portant sur le versement d'un fonds de concours par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux dans le cadre des travaux Sd'AP,

**APPROUVE** le montant maximum de la participation financière à verser par Annonay Rhône Agglo à la commune de Roiffieux de 2 557.20 €, pour une durée comprise entre la signature de l'avenant et le 31 mars 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant susmentionné,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-263 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES - CREATION DES POSTES DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (DGA)**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AUTORISE** la création de quatre (4) emplois fonctionnels de directeurs généraux adjoints des services au 1<sup>er</sup> septembre 2021

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires au budget en considérant qu'une refacturation des postes sera effectuée dans le cadre de la convention de mutualisation

**AUTORISE** le Président à procéder au recrutement sur ces emplois fonctionnels,

**DONNE POUVOIR** au Président pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

**BC-2021-264 - RESSOURCES - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU NORD ARDECHE**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE** la convention d'engagement à signer entre la communauté de communes du Val d'Ay et la sous-préfecture de l'Ardèche et telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'engagement ici présentée et toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Fait à Davézieux, le 15/07/21**

**Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Le Président**

**Simon PLENET**

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affiché le 15/07/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales